

Comment s'inscrire et accéder au service de restauration et d'hébergement ?

- Renseigner et transmettre la fiche d'inscription ci-jointe.
- S'inscrire à partir du 1^{er} juin sur la plateforme de la Région www.bretagne.bzh/tarification, afin de déterminer le tarif qui vous sera appliqué pour l'année scolaire (**obligatoire**).
- Une carte de restauration sera distribuée gratuitement aux nouveaux élèves le jour de la rentrée. Elle est valable toute la scolarité. Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en 2025 / 2026 conservent leur carte.

Elèves internes ou interne-externés

Principe : Les frais de restauration et d'hébergement des élèves internes et interne-externés sont forfaitaires. Une facture à régler à réception est transmise par courriel chaque trimestre.

La tarification est fonction de votre quotient familial (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne). Les tarifs varient également en fonction de la scolarisation de votre enfant en pré-bac ou post-bac.

Les étudiants des classes de BTS et DN MADE ne peuvent pas bénéficier de l'internat avec nuitée au lycée Vauban, mais peuvent bénéficier du régime interne-externé (déjeuner + dîner). Ils peuvent s'adresser au CROUS pour leur recherche d'hébergement.

À réception de l'avis des sommes à payer, plusieurs **modalités de paiement** vous sont proposées :

- Par téléservices en vous connectant à votre compte Educonnect.
- Par virement bancaire (les coordonnées bancaires de l'établissement figureront sur les factures).

Le prélèvement automatique n'est pas une option de paiement proposée par l'établissement.

Elèves demi-pensionnaires

Principe : un porte-monnaie associé à la carte de restauration doit être crédité et est débité du prix du repas à chaque passage au self.

TRES IMPORTANT

LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR CRÉDITÉ LEUR CARTE DE SELF AVANT LE JOUR DE LA RENTRÉE POUR POUVOIR DÉJEUNER.

LE MOYEN PRÉCONISÉ EST L'APPLICATION MYTURBOSELF.

LES FAMILLES N'AYANT PAS ENCORE CRÉÉ DE COMPTE MYTURBOSELF POURRONT LE FAIRE A PARTIR DU MERCREDI 26 AOUT 2026 (VOIR TUTORIEL JOINT).

Le prix du repas est fonction de votre quotient familial (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne).

Plusieurs **modalités d'approvisionnement** de la carte vous sont proposées :

- En ligne via l'application MyTurboSelf ou par internet sur le site (moyen à privilégier).
- Par carte bancaire aux bornes de l'établissement.
- En espèces au bureau 115.

Changement de situation en cours d'année

Si votre enfant change de régime de restauration/hébergement, ou quitte l'établissement en cours d'année, merci de contacter le service restauration à l'adresse mail suivant : gestion.0290012f@ac-rennes.fr.